

Religieux Frères



Pour préparer vos sols en toute sérénité

PIÈCES DÉTACHÉES

Tarif août 2024



ORGANES ACTIFS

✉ pieces-rechange@religieux-freres.com

DENTS

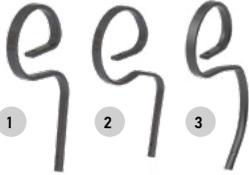
ORGANES

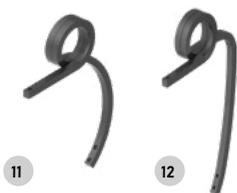
DÉSIGNATION

RÉFÉRENCE

PRIX
(€ HT)

COMDOR P
COMDOR SP
COMDOR CR
COMDOR KR
COMDOR PL
COMDOR LINE
HAY
BGL

	1- Dent droite sans soc flexible 27x10	BGLD20525	24.90	X	X		X	X	X	X	X
	2- Dent droite sans soc flexible 32x12	BGLD20532	36.25	X	X	X		X		X	X
	3- Dent courbée sans soc flexible 32x12	BGLD20539	43.05		X	X				X	X
	4- Bride 27x10 avec vis et écrou bloquant	BGLD20524	4.50	X	X		X	X	X	X	X
	5- Bride 32x12 avec vis et écrou bloquant	BGLD20537	5.60	X	X	X		X		X	X
	6- Soc droit avec boulon M8 - 170x25x5 (27x10)	BGLD20526S	6.25	X	X		X	X	X	X	X
	7- Soc droit avec boulon M10 - 210x38x6 (32x12)	BGLD20536S	7.25	X	X	X		X		X	X
	8- Soc Pâte d'oeie 32x12 avec boulon M10 - (courbée)	BGLD20539S	9.90		X	X					X
	9 - Soc courbée 200x38x6 32x12 avec boulon M10	CUTD20611	6.60		X	X				X	X
	10- Dent Ronde BIOVARAX 280	BGLD20500	28.30							X	X

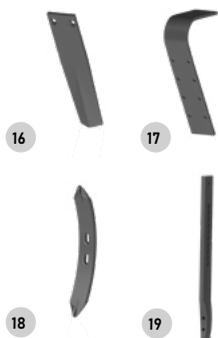


11- Dent Spire 25x25 Droite ou gauche	CURT40113*	97.35						X		X
12- Dent Spire 30x30 Droite ou gauche	CURT40112*	144.00	X							

* Indiquez par le suffixe D (droite) ou G (gauche) en plus de la référence, pour renseigner le côté souhaité.

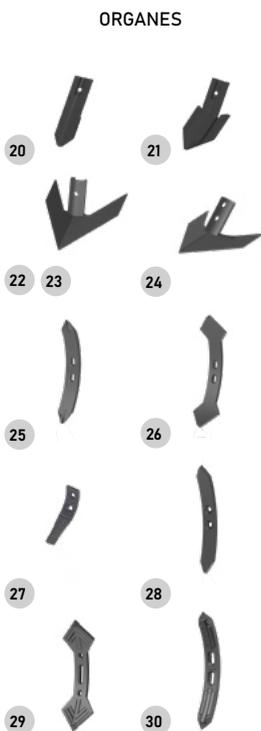


13- Dent Spire 35x35 Droite ou gauche	CURT40111*	223.55	X							
14- Dent Efface-traces 40x10	BGLD20529	76.70								X
14'-Contre ressort 40x10	BGLD20530	33.10								X
15- Dent Efface-traces 20x20 Droite ou gauche	CURT420062*	76.70		X	X	X				



DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE	PRIX (€ HT)	DEVIL ROULOSANGE	DEVIL RING	SPIDARO	COMDOR KR
16- Lame Crossboard 100x10	DEV51510	44.20	X	X	X	X
17 - Ressort Crossboard 100x10	DEV51500	75.90	X	X	X	
18- Soc Réversible 40x16x265	DEV52010	15.55	X	X		
19- Étançon 60x20x650	DEV52000	75.90	X	X		

SOCS



ORGANES	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE	PRIX (€ HT)	LIBBORTO B	LIBORTO C	COMDOR CR	COMDOR KR	COMDOR SP	TIREX
20	20- Soc Spike renforcé L50	LIBB0415SL	52.20	X	X	X			X
21	21- Soc Spike large renforcé L100	LIBB0358SL	59.75	X	X				X
22	22- Soc Sweep L220	LIBB0900SL	33.85	X	X				X
23	23- Soc Sweep L270	LIBB1100SL	40.90	X	X				X
24	24- Soc Sweep L220 boulonné	LIBB0900	33.85		X	X			
25	25- Soc Réversible 55x15x400	CUS40123	26.05	X	X				X
26	26- Soc Réversible 125x19x445 D.C	CUS40124	44.40	X	X				X
27	27- Soc Efface-traçes 40x8	CUS0015006	16.30			X	X	X	
28	28- Soc Réversible 40x16x300	CUS40121	16.75			X			
29	29- Soc Réversible 55x15x400 Rechargé carbure	CUS40123RC	73.40	X	X				X
30	30- Soc Réversible 125x19x445 DC Rechargé carbure	CUS40124RC	98.30	X	X				X

ORGANES ACTIFS

✉ pieces-rechange@religieux-freres.com

DENTS PEIGNE

ORGANES

DÉSIGNATION

RÉFÉRENCE

PRIX
(€ HT)

LIBORTO B

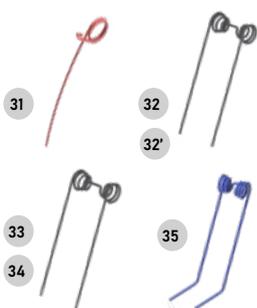
LIBORTO C

COMDOR KR

SPIDARO

SANKA

BGL



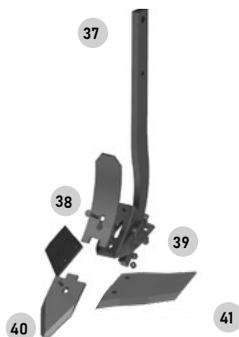
31- Dent Simple Ø10 - LG 450	BGLD20521	16.05	X	X	X				X
32- Dent Peigne double Ø16 - LG 750	S032016	89.00					X		
32'- Dent Peigne double Plaquette carbure Ø16 - LG 750	S032016PC	152.00					X		
33- Dent Peigne double Ø12 - LG 400	LIBP23012	33.30	X	X				X	X
34- Dent Peigne double Ø12 - LG 500	LIBP23012L	36.30	X	X				X	X
35- Dent Peigne double cintrée Ø9.3 - LG 640	SANDP64009	19.65						X	

DENTS AVEC SYSTÈME DE RESSORT



36- Dent complète sans soc avec système de ressort	LIBB00500	797.60		X				X	
----------------------------------------------------------	------------------	--------	--	---	--	--	--	---	--

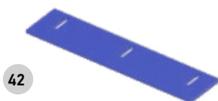
DENTS AVEC SÉCURITÉ BOULON DE CISAILEMENT



37- Étançon 60x25x830	CUBR40097	117.75		X				X	
38- Versoir Central	CUS13286	29.60		X				X	
39- Support Ailette	CUA13290	38.55		X				X	
40- Ailettes rechargée carbure Droite ou Gauche	CUA26003*	79.30		X				X	
41- Pointe rechargée carbure	CUS26005	58.90		X				X	

* Indiquez par le suffixe D (droite) ou G (gauche) en plus de la référence, pour renseigner le côté souhaité.

LAME DÉCROTTEUR



42- Lame GREENFLEX 100x10 - LG 500	KLI10352	74.45					X		
---------------------------------------	-----------------	-------	--	--	--	--	---	--	--

DISQUES FONTE ET ACIER

ORGANES		DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE	PRIX (€ HT)	COMDOR P	COMDOR SP	COMDOR KR	COMDOR LINE	CROSKILLETTE	COMDOR CR	SPIDARO
		43- Disque ROLPAF 410 SC	COCR30147	117.75	X	X					
		44- Disque ROLPAF 410 DC	COCR30148	126.40	X	X					
		45- Disque KLINER 225	KLI10340	30.30			X	X			
		46- Disque CK 350x73 CROSKILLETTE	CKD350073	73.25					X		
		47- Disque CK 350x120 CROSKILLETTE	CKD350120	79.30					X		
		48- Disque Crénélé 418	DISQCR	57.30						X	
		49- Disque Gaufré 410 30 ondulations	DISQSO	47.40							X
		50- Disque Chasse-debris	COLI30120	53.00			X				

MOYEU ET PALIERS DE GUIDAGE

		RÉFÉRENCE	PRIX (€ HT)
		51- Moyeu <i>Pour Disque chasse-debris et traçeur</i>	ES90 195
		52- Palier UCFL 205 <i>Pour Roto-Herse</i>	PL25 42.75
		53- Palier UCFL 210 <i>Pour ROLPAF</i>	PL502 73.00
		54- Palier UCF 208 <i>Pour ROLNEC</i>	PL40M 85.75
		55- Palier UCFL 212 <i>Pour DEVIL ROULOSANGE Ø600</i>	PL60 149.15
		56- Palier pressé <i>Pour DEVIL RING Ø700</i>	DEV53060 366.75

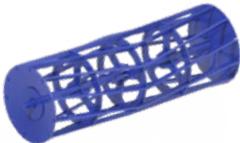
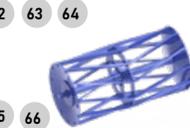
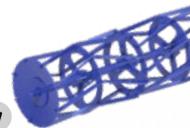
AMORTISSEURS ET RESSORTS

			57- Amortisseur de direction <i>Pour DEVIL 3m et 3.5m</i>	DEV51000	274.35
			58- Amortisseur de direction avec ressort <i>Pour DEVIL 4m, 5m et 6m</i>	DEV51200	336.85
			59- Tige avec ressort <i>Pour HAV</i>	HAV20404	62.00
			60- Vis à oeil avec rondelle EP 10mm et ressort planche niveleuse	C030133	48.05
			61- Vis bloc et ressort <i>Pour TAPIR L/E/GL</i>	TA50112	153.00

ORGANES ACTIFS

✉ pieces-rechange@religieux-freres.com

ROULEAUX

ORGANES	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE	PRIX (€ HT)	COMDOR P	COMDOR SP	COMDOR CR	COMDOR KR	COMDOR PL	COMDOR LINE	LIBORTO B	LIBORTO C	BGL
	62- Rouleau 500/11 ROLNEC 3m Palier Ø 40mm	CO30160	3076.50	X	X							
	63- Rouleau 500/11 ROLNEC 2m Palier Ø 40mm	CO30157	2207.40	X	X	X						
	64- Rouleau 500/11 ROLNEC 2m Palier Ø 60mm	CO30157CR	2413.80			X						
	65- Rouleau 500/11 ROLNEC 1.5m Palier Ø 40mm	CO30153	1678.55	X	X	X	X					
	66- Rouleau 500/11 ROLNEC - 1m Palier Ø 40mm	CO30150	1269.70			X						
	67- Rouleau 500/8 ROLNEC 2m Palier Ø 40mm	ST40217	1801.65								X	
	68- Rouleau 500/8 ROLNEC 1.5m Palier Ø 40mm	ST402198	1429.00				X	X	X	X		
	69- Rouleau 500/8 ROLNEC 1m Palier Ø 40mm	ST40219	1007				X	X	X	X		
	70- Rouleau 300/9 ROTO-HERSE 1.5m Palier Ø 25mm	BGLR20401	418.05	X	X		X					X
	71- Rouleau 300/9 ROTO-HERSE 1m Palier Ø 25mm	BGLR20400	323.55	X	X		X					X
	72- Rouleau 300/9 ROTO-HERSE 1.5m Palier Ø 25mm	COLI20150	13.60					X				
	73- Rouleau 280/9 ROTO-HERSE 1.5m Palier Ø 25mm	BGLR20411	395.65				X					
	74- Rouleau 280/9 ROTO-HERSE 1m Palier Ø 25mm	BGLR20410	303.65				X					
	75- Pneu OTICO Exterieur CTX 530x229 mm (Øxl)	CO19865	330.70	X	X	X						
	76- Pneu OTICO Standard CTX 530x250 mm (Øxl)	CO19864	364.30	X	X	X						

ROUES

ORGANES

DÉSIGNATION

RÉFÉRENCE

PRIX
(€ HT)

TAPIR 80

TAPIR 105

TAPIR 125

LIBORTO B & C

COMDOR SP, KR & CR

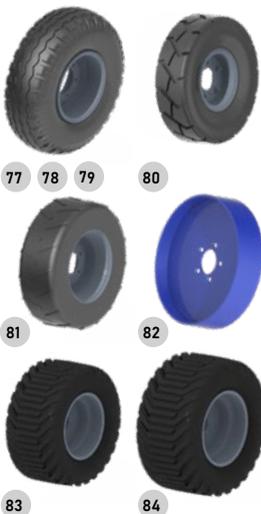
WEKA

CROSKILLETTE

SAINKA

COMDOR LINE

TREX



77- Roue 10.0/75x15.3	ROU5	247.00	X				X	X		
78- Roue 11.5/80x15.3 Chambre Air + Eau	ROU2	334.00	X							
79- Roue 12.5/80x18 Chambre Air + Eau	ROU3	647.00		X						
80- Roue 600x9	ROU0	229.00			X				X	
81- Roue 23/8.50x12	ROU35	185.00			X			X	X	
82- Roue acier 500x120	CU40136	237.00			X					
83- Roue flottation 648 400/55x22.5	ROU9	1141.00				X				
84- Roue flottation 648 550/45x22.5	ROU92	1404.00				X				X
85- Roue flottante 648 700/40x22.5	ROU93	2450.00				X				

BÉQUILLES



			DEVIL	COMDOR P, PL SP, KR & CR	COMDOR LINE	B6L
86- Béquille de réglage compartment	CO30401	290.00		X		
87- Béquille de réglage Planche niveleuse	COBP30169	325.00		X		X
88- Béquille de réglage ROTO-HERSE et CROSSBOARD	DEV51490	157.00	X			X
89- Béquille de réglage compartment	COLI20200	138.00			X	

NOTES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Les catalogues, prospectus et tarifs ne constituent pas d'offres fermes de notre part : ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis et à tout moment tant du point de vue de la gamme et de la nature des marchandises, matériaux et matériels offerts que de leurs caractéristiques et de leurs prix.

- Les commandes prises par nos agents ou représentants ne deviennent définitives et n'engagent la société qu'après avoir été confirmées par le siège social, nonobstant tout versement d'acompte. Le versement à la commande d'un acompte n'a nullement pour effet de permettre à l'acheteur de se dédire en abandonnant l'acompte versé, la société ayant la possibilité d'exiger l'exécution complète du contrat.

En cas d'annulation ou de résiliation du contrat de quelque nature qu'elle soit, l'acompte versé à la commande reste acquis à la société sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

- Les délais de livraison qui peuvent être donnés ne le sont qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un délai ferme de livraison.

Dans le cas où un délai ferme de livraison a pu être stipulé, il est expressément convenu que la société aura la possibilité de livrer avec un retard de 90 jours sans qu'avant cette date aucune annulation de commande ne puisse être faite.

Passé ce délai, l'acheteur aura la possibilité de faire annuler sa commande à condition qu'une lettre recommandée soit préalablement adressée contenant mise en demeure de livrer sous un mois ; passé lequel délai, l'annulation de la commande sera acquise sans pouvoir entraîner le paiement d'aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit ou intérêts, à l'exception de la restitution de l'acompte versé à la commande.

Les grèves, même partielles, les épidémies, les interruptions de transport ou la pénurie de matériels affectant tant la société que ses fournisseurs, les guerres dans lesquelles la France n'est pas engagée, les accidents de toute nature entraînant chômage de tout ou partie des usines ou de celles des fournisseurs, même lorsque ces événements ne rendent pas l'exécution du contrat impossible, mais simplement plus difficile et plus onéreuse, entraînent la suspension des contrats pendant le temps durant lequel ces événements produiront leurs effets.

A la cessation de ces événements, ou en cas de durée trop longue des dits événements, faculté est réservée à la société, - soit d'annuler le contrat sans indemnité de part et d'autre, - soit d'en prolonger le délai d'exécution d'une durée double à celle de la cause de suspension.

- Nos produits, matériaux, matériels et marchandises, sont pris et agréés dans nos établissements. Ils voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même dans le cas de vente franco de port. Nos factures sont payables au siège social, l'émission ou l'acceptation d'effet de commerce ne sont en aucun cas une dérogation au lieu de paiement ; tout autre mode de paiement ne constitue qu'une facilité pour l'acheteur sans dérogation à cette condition. Sauf stipulation expresse figurant sur le bon de commande, les produits, matériaux, matériels et marchandises sont payables au comptant. Dans le cas où un paiement à terme a été accepté par la société, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraîne le droit pour la société d'annuler purement et simplement et sans aucune mise en demeure préalable le contrat pour tout ce qui resterait à livrer tant sur le marché objet du non paiement, que sur d'autres marchés ; et cela, sans que le paiement fait ultérieurement permette d'exiger l'exécution du ou des marchés ainsi résiliés ; le ou les acomptes versés sur les marchés en question restent acquis à la société et ne s'imputant pas sur le marché non exécuté par l'acheteur.

- Les réclamations ou mises en jeu de garantie ne peuvent retarder le paiement qui est exigible à la date convenue. De surcroît, tout défaut de paiement au terme fixé, que celui-ci soit matérialisé par un effet de commerce, une facture ou tout document commercial, entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues à la société. Par ailleurs, tout défaut de paiement à son terme fixé, entraînera à la charge du défaillant le paiement d'un intérêt de retard dont le montant est équivalent au taux de l'intérêt légal majoré de 7 points, commençant à courir

à compter de l'échéance non respectée. Ces intérêts seront capitalisés pourvu qu'ils soient dus pour une année entière, et produiront eux-mêmes intérêts aux conditions ci-dessus. De surcroît, l'acheteur défaillant aura à sa charge une pénalité équivalente à 20% du marché concerné sans que cette pénalité puisse jamais être inférieure à la somme de 457,35 euros.

- La réception et prise en charge des matériels et marchandises par l'acheteur impliquent que ceux-ci sont en parfait état de marche, complets avec l'ensemble des accessoires prévus ; aucune réclamation ultérieure ne pourra être présentée pour défaut de livraison complet ou pour vice apparent. Pour les matériels neufs livrés par la société, la garantie est celle prévue et acceptée par le fournisseur ou constructeur du matériel. Pour les matériels d'occasion, ceux-ci ne sont couverts par aucune garantie et livrés en l'état, sauf dérogation expresse mentionnée sur le bon de commande ou la facture et confirmée par la direction de la société.

- Les garanties ci-dessus stipulées courent à compter du jour de la livraison ou prise en charge du matériel livré, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à cette remise en état, à l'exception de tout "consommable" tels que lubrifiants, joints, pièces d'usures, socs, dents.

- Les échanges et remises en état effectués au titre de la garantie ne peuvent en aucun cas avoir pour effet de prolonger la garantie initiale. La garantie ne couvre que la remise en état des matériels dans les conditions sus-indiquées, l'acheteur ne pouvant solliciter aucune indemnité, aucuns dommages-intérêts de quelque nature qu'il soit, pour tout préjudice qu'il aurait pu subir ou pertes indirectes

CESSATION DE GARANTIE - EXCLUSION DE GARANTIE :

- Si la défectuosité du matériel est imputable à une utilisation non conforme à la destination du matériel, à une négligence, à un défaut d'entretien de l'utilisateur, cela emportera exclusion de garantie. De la même manière, si les opérations prévues aux "carnets de services et d'entretien" livrés avec le matériel, n'ont pas été effectuées et justifiées, la garantie sera pareillement exclue.

- Tout défaut de paiement ou retard de paiement exclura une intervention en garantie tant que la situation n'aura pas été régularisée ; les délais de garantie continuant à courir contre l'acquéreur.

- Les pièces détachées ne bénéficient d'aucune garantie. Celles-ci ne sont ni reprises, ni échangées après livraison ou prise de possession par l'acquéreur. A titre exceptionnel et de convention particulière pour une livraison déterminée, une reprise et échange pourra avoir lieu à condition que les pièces soient restituées dans un délai de 24 heures.

- Pour ce qui concerne les réclamations pour défaut de qualité intrinsèque des marchandises, celles-ci ne pourront être admises que dans un délai de 24 heures à compter de l'enlèvement ou de la réception. Dans le cas où une réclamation formée en temps utile serait reconnue fondée, la société ne sera tenue qu'au remplacement des quantités de marchandises, produits, reconnus défectueux ; préalablement les produits ainsi visés devant être intégralement restitués à la société et demeurant sa propriété ; aucun dommage et intérêt d'aucune sorte et pour quelque cause que ce soit ne pourra être réclamée.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : LOI N° 80.335 DU 12 MAI 1980. TOUTES NOS MARCHANDISES RESTENT EXPRESSÉMENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À LEUR PAIEMENT INTÉGRAL QUEL QUE SOIT LE DÉTENTEUR. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : EN CAS DE CONTESTATION JUDICIAIRE, LE TRIBUNAL DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ SERA SEUL COMPÉTENT, MÊME S'IL S'AGIT D'UN RECOURS EN GARANTIE. DANS LE CAS D'ÉMISSION OU D'ACCEPTATION D'EFFET DE COMMERCE, LA COMPÉTENCE SERA DE PLEIN DROIT DÉVOLUE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN.



Religieux Frères

Pour préparer vos sols en toute sérénité

**3 route de Montcornet
02340 VIGNEUX-HOCQUET
+33(0)3 23 21 29 07**

www.religieux-freres.com

Édition août 2024